



INSTALL
DAY

20/11/2020

JOURNÉE DU
PARACHÈVEMENT
DAG VAN DE
AFWERKING



24/11/2020



BELGIAN
ROOF DAY

27/11/2020

 **DIGITAL
CONSTRUCTION**
Brussels

20, 24, 27/11/2020

BRUSSELS KART EXPO

Formulaire d'inscription pour « Digital Construction Brussels » :

NOM DE LA SOCIETE :

NUMERO DE TVA :

NOM DU STAND (pour le plan et les panneaux) :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

PAYS :

PERSONNE DE CONTACT SALON :

TEL. DE CONTACT SALON :

E-MAIL DE CONTACT SALON :

- Confirme sa participation et réservation de stand au DCB durant l'Install Day - 20/11/2020 - Tarif : 1800€ + tva**
- Confirme sa participation et réservation de stand au DCB durant la Journée du Parachèvement – 24/11/2020 – Tarif : 1800€ + tva**
- Confirme sa participation et réservation de stand au DCB durant le Belgian Roof Day - 27/11/2020 – Tarif : 1800€ + tva**
- Confirme sa participation et réservation de stand au DCB durant l'Install Day + Journée du Parachèvement + Belgian Roof Day
Tarif : 5000€ + tva**



INSTALL
DAY

20/11/2020

JOURNÉE DU
PARACHÈVEMENT
DAG VAN DE
AFWERKING



24/11/2020



BELGIAN
ROOF DAY

27/11/2020



20, 24, 27/11/2020

BRUSSELS KART EXPO

Votre stand ne sera assuré qu'après paiement du montant pour le 15 octobre 2020 au plus tard, au numéro de compte IBAN BE 69 3631 4326 3178 et BIC BBRUBEBB avec la mention : **DCB + la/les date(s) de participation / 2020.**

DONNEES DE FACTURATION :

NOM DE LA SOCIETE :

NUMERO DE TVA :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

PAYS :

N° BON DE COMMANDE / DONNEES :

QUESTION / REMARQUE:

.....

PREFERENCE EN MATIERE DE STAND :

Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre cette confirmation de participation au plus vite à Kristel Dekempeneer

e-mail : kristel.dekempeneer@confederationconstruction.be

Concernant le Coronavirus, nous prendrons toutes les mesures nécessaires afin de préserver et garantir la sécurité, la santé et le bien-être des visiteurs, exposants et collaborateurs.



En cas d'annulation de participation au salon par l'exposant, les frais d'annulation suivants seront facturés :

- Les réservations annulées au plus tard 30/09/2020 : pas de frais d'annulation
- 50% du prix de location : annulations du 30/09/2020 au 30/10/2020
- 100% du prix de location : annulations après le 1/11/2020

Cela signifie que, par exemple, les montants déjà payés seront également remboursés. L'organisateur considère l'annulation consécutive au Covid-19 avant le 30 septembre comme un motif valable.

Si l'organisateur se voit dans l'obligation d'annuler l'évènement pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en raison des mesures du gouvernement, il remboursera le montant payé par le participant, moins un montant forfaitaire de [10] % des frais encourus.

Si l'évènement peut être organisé à une date ultérieure et que le participant s'y inscrit une nouvelle fois, ces [10] % seront déduits des nouveaux frais d'inscription dus par le participant

Date:

Signature: